

Amue : les principaux chantiers 2023; « place de plus en plus importante » des AAP (Stéphane Athanase)

News Tank Éducation & Recherche -

Paris - Interview n°268251 - Publié le 25/10/2022 à 16:38

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 28/10/2022 à 08:37



Stéphane Athanase - © D.R.

- « Des chantiers importants de migration sur les finances et les RH (Ressources humaines) sur la période qui s'ouvre, qui se termineront vers 2024-2025 » ;
- « le déploiement de Pégase, la solution qui va remplacer Apogée (Application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants) », dans une quinzaine d'établissements en 2022, une trentaine en 2023 ;
- la proposition d'un dispositif de déploiement dès 2023 pour Sirocco, solution logicielle pour le décisionnel ;
- des discussions avec la Dinum (Direction interministérielle du numérique) pour accéder à des financements sur le cloud communautaire ;
- des travaux lancés en septembre 2022 à l'occasion d'un premier comité de pilotage sur l'archivage des données.

Tels sont les principaux chantiers 2023 de l'Amue (Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support à l'enseignement supérieur ou à la recherche), présentés à News Tank par [Stéphane Athanase](#), directeur de l'agence, le 19/09/2022.

Le déploiement en 2023 en mode service de Caplab (Cartographie, Activités et Pilotage du LABORatoire) fera l'objet d'un autre article de News Tank.

Pour réaliser ces chantiers, avec un budget de 34,4 M€ en 2022 (en AE (Autorisations d'engagement)), « les financements sur AAP (Appel à projets) prennent une place de plus en plus importante. Il faut aller en chercher, les financements récurrents ne connaissant pas d'augmentation. Nous l'avons fait : nous avons été lauréats de deux appels à projets sur le FTAP (Fonds pour la transformation de l'action publique), l'un pour le passage en mode service de nos solutions logicielles, l'autre pour financer un projet de support coopératif renforcé d'agents digitaux.

Mais pour obtenir des financements supplémentaires, notamment sur le mode service, il nous faut reprendre les discussions avec la Dinum. Le soutien du MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) (Dgesip (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) et DGRI (Direction générale de la recherche et de l'innovation)) sera primordial dans ce cadre. L'arrivée très attendue d'une nouvelle Dinum est importante de ce point de vue », indique Stéphane Athanase.

Cet entretien fera l'objet d'un autre article sur l'évolution du modèle de l'Amue.

Scolarité : déploiement de Pégase dans une quinzaine d'établissements en 2022, une trentaine dès 2023

Stéphane Athanase évoque Apogée, le logiciel de l'Amue dédié à la gestion de la formation initiale et continue, de la scolarité et de la vie étudiante, et son successeur Pégase.

« Apogée a intégré le LMD (Licence Master Doctorat) et un certain nombre de réformes, mais nous arrivons à la limite de ce qu'il peut faire. Avec Pégase, nous proposons une solution beaucoup plus conviviale, qui prend en compte les dernières réformes et permet d'adapter l'offre de formation aux besoins des établissements. Les établissements peuvent désormais moduler et paramétrer leur offre de formation comme ils l'entendent, en accord avec le principe à l'œuvre de différenciation entre les universités ».

« Aujourd'hui, 80 établissements sont rentrés dans le projet et déploieront la solution sur les années à venir, ce qui nous donne une bonne visibilité notamment en termes financiers. Une quinzaine d'établissements ont mis en production la solution Pégase en 2022. Ils seront une trentaine en 2023. Notre objectif est que le déploiement se fasse le plus rapidement possible, avec à terme une cible d'une centaine d'établissements utilisant la solution. »

À noter que cette solution a un statut particulier : « C'est le fruit d'un partenariat entre l'Amue et l'association Cocktail, un autre éditeur de solutions informatiques appartenant à l'écosystème de l'ESR, avec qui nous construisons la solution mais aussi avec des établissements », à savoir les universités de Nantes, Strasbourg et d'Aix-Marseille « qui a pris la suite de l'Université Grenoble Alpes ».

Pilotage et décisionnel : un nouveau dispositif dès 2023 pour Sirocco

L'Amue travaille également avec les établissements sur le décisionnel et le pilotage, « sur lesquels la demande est assez forte », d'après son directeur.

« Notre objectif est de proposer dès 2023 un nouveau dispositif de déploiement pour que les établissements puissent venir sur la solution Sirocco [projet de SI décisionnel communautaire]. Le mode retenu de notre côté pour la construction de cette solution logicielle est le mode assembleur : ce sont des établissements qui sont à l'origine de la solution et qui la construisent.

Au cas précis, le consortium regroupe sept établissements co-constructeurs — les universités Lyon 3, Aix-Marseille, Nantes, Paris Nanterre, Côte d'Azur et Strasbourg, Insa (Institut national des sciences appliquées) Lyon — et l'Amue qui assure un financement et qui sera co-responsable du déploiement de Sirocco. L'association Cocktail a fait part de son intérêt pour participer à ses travaux. Certains modules sont déjà finalisés. »

« Nous nous questionnons actuellement au sein du consortium sur le modèle économique et les méthodes de déploiement. Nous avons présenté le projet à nos adhérents il y a deux ans ; depuis il a beaucoup évolué et nous reviendrons vers eux pour leur expliquer comment on pourrait déployer la solution chez eux », ajoute-t-il.

Cloud communautaire : « Un enjeu collectif fort »

« Nous allons déployer nos nouvelles solutions logicielles en mode service. Elles ne seront donc plus installées *on-premise* [solution sur site]. Notre approche de l'hébergement est celle du cloud communautaire, au sein des universités », rappelle également Stéphane Athanase.

« Nous avons actuellement trois datacenters identifiés, dont deux déjà ciblés par le programme PCScol (Pégase) ceux des universités de Strasbourg et de Clermont Auvergne, et nous avons des discussions avec l'Université de Bourgogne, dont le datacenter permettrait d'héberger des instances Sifac (Système d'information financier analytique et comptable).

C'est un enjeu collectif fort, parce que cela nécessite des transformations profondes notamment du point de vue organisationnel à l'Amue comme dans les établissements pour prendre en compte les changements dans la façon d'exploiter les solutions logicielles. Cela nécessite aussi des financements lourds. Nous avons été lauréat du FTAP de la DITP (Direction interministérielle de la transformation publique) en 2018. Nous aurons besoin de nouveaux financements. »

« Nous espérons trouver un accord avec la Dinum pour accéder à des financements »

« Nous avons déposé des dossiers aux guichets Dinum/DITP, mais ces financements ne nous sont pour l'instant pas accessibles : nous n'étions pas en ligne avec la stratégie "cloud de confiance" de la Dinum, annoncée en 2021, dans laquelle les acteurs américains dominants du marché, notamment Microsoft et Google, jouaient un rôle important. Mais cette stratégie a récemment évolué : à l'occasion

de l'inauguration d'un nouveau datacenter d'OVH à Strasbourg, [Bruno Le Maire](#) a annoncé des mesures de soutien à la filière française du cloud.

De notre côté, nous restons sur le principe d'un hébergement de nos solutions logicielles au sein d'un datacenter opéré par une université, notre communauté ayant validé et maintenu ce principe, et nous espérons trouver un terrain d'entente pour accéder à des financements compte tenu des dernières évolutions de la doctrine de l'État. »

Sécurité : « Nous devons de plus en plus investir sur ces questions pour que nos solutions restent au meilleur niveau »

Selon Stéphane Athanase, « dans le respect des référentiels généraux édités par l'État, l'Amue contribue à l'amélioration de l'interopérabilité, de la sécurité et de l'accessibilité de ses solutions logicielles, des modèles de données de référence et des modèles d'échange. En matière de sécurité, nous faisons auditer la sécurité de nos solutions logicielles régulièrement. C'est intégré, mais nous devons de plus en plus investir sur ces questions pour que nos solutions restent au meilleur niveau.

Nous avons une communauté qui nous indique s'il y a des sujets : le fait de travailler en réseau nous permet d'avoir des alertes lorsqu'il y a des problématiques de sécurité. Nos solutions logicielles n'ont jamais servi de porte d'entrée à une attaque des systèmes d'information de nos adhérents. »

Archivage : un premier comité de pilotage la semaine du 19/09

« Nous avons également un projet important relatif à l'archivage, en lien notamment avec le [Cines \(Centre informatique national de l'enseignement supérieur\)](#) (programme Vitam). Nous avons mis du temps à recruter une cheffe de projet — les questions d'attractivité sont prégnantes dans nos métiers — mais c'est désormais chose faite. Nous avons effectué le premier comité de pilotage du projet archivage la semaine du 19/09 », signale le directeur de l'Amue.

Les activités de l'Amue et les outils dédiés à l'ESR

Systemes d'informations

Selon Stéphane Athanase, « l'Amue est un groupement d'intérêt public. Son offre de services regroupe tout d'abord des systèmes d'information (95 % des dépenses) : construction, maintenance et évolutions de solutions logicielles sur l'ensemble des thématiques de gestion des établissements (recherche, ressources humaines, finances, scolarité), soit :

- avec des prestataires et des intégrateurs ([ESN \(Entreprises de services du numérique\)](#), sociétés privées) — c'est notamment le cas pour les finances et les RH — ou bien avec les équipes de développement dans les établissements — comme pour Pégase (scolarité) et Caplab (recherche) ;
- en mutualisant des solutions logicielles existantes dans les établissements, comme pour le projet Sirocco (décisionnel) ;
- au travers d'accords-cadres (centrale d'achats) comme l'infogérance, MatInfo5 ou bien la certification des comptes ou bien l'offre logicielle [SI \(Système d'information\) sur le patrimoine immobilier \(Sipi\)](#) ».

Formations et accompagnement

L'offre de services de l'Amue comporte également « des formations et un accompagnement pour les personnels des établissements adhérents de l'agence, avec :

- des formations métier, du gestionnaire jusqu'au personnel d'encadrement supérieur au travers notamment d'un partenariat avec l'IH2EF ;
- des formations outils pour l'ensemble des solutions logicielles ([Siham \(Système d'Information des ressources Humaines dans une Approche Mutualisée\)](#), [Sifac \(Système d'information financier analytique et comptable\)](#), etc.) ;
- de l'accompagnement pour des réorganisations ou pour l'élaboration de schémas directeurs du numérique (à l'exemple de l'[IRD \(Institut de recherche pour le développement\)](#)).

Lorsque nous ne savons pas faire ou que nous n'avons pas les ressources, nous orientons nos adhérents vers d'autres acteurs de l'écosystème en capacité de les accompagner. L'idée est d'être toujours présent, à l'interface d'une multitude d'acteurs de l'[ESR \(Enseignement supérieur et recherche\)](#), et de participer à l'animation des communautés notamment métiers. »

Webconférences, mutual'lab et clubs utilisateurs

En outre, « depuis deux ans, nous organisons des semaines de webconférences, dont l'une est prévue du 15 au 17/11/2022 autour du développement durable, un autre élément important pour nous.

Nous menons une réflexion sur la transition écologique depuis quelques années, notamment au travers d'un dispositif mis en place à l'agence qui s'appelle mutual'lab et qui regroupe des collègues mobilisés sur une thématique particulière. Nous avons un mutual'lab écolo très mobilisé. Ce qu'on a écrit dans le contrat quinquennal 2021-2025 est issu des travaux que ce mutual'lab a menés.

Par ailleurs, le club utilisateur Siham a lieu les 18 et 20/10/2022 et le premier club'U Sinaps se tiendra en 2023. »

Outils dédiés à l'ESR (1/2)

- **Apogée** : gestion de la scolarité, des enseignements et des étudiants
- **ROF** : gestion de l'offre de formation, de sa construction à sa publication
- **FCA Manager** : gestion de l'activité de Formation Continue et de l'Alternance
- **PC-Scol / Pégase** : gestion de la formation initiale et continue, de la scolarité et de la vie étudiante
- **Conpere** : contrat pédagogique pour la réussite étudiante
- **Siham** : gestion des processus RH : du recrutement d'un agent jusqu'à sa sortie + Pré-liquidation de la paie à façon + GPEEC
- **Harpège** : gestion des RH dans l'enseignement supérieur
- **Sifac** : gestion budgétaire, financière, comptable et analytique
- **Sifac Démat** : dématérialisation des factures et optimisation du flux de la dépense

Outils dédiés à l'ESR (2/2)

- **Sinaps** : organisation de l'ensemble des échanges du système d'information et pilotage grâce aux référentiels de données partagés entre les applicatifs métiers
- **Siham PMS** : pour maîtriser les besoins et les évolutions liés à la masse salariale
- **Sinagro** : gestion des feuilles de temps pour les projets de recherche nationaux et européens
- **Caplab** : description et suivi des projets et activités de recherche des laboratoires
- **Geslab** : gestion financière des unités de recherche
- **Dialog** : support du dialogue de gestion permettant de simplifier le processus d'allocation des ressources aux unités de recherche
- **EvRP** : évaluer et gérer les risques professionnels



Stéphane Athanase

Directeur @ Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche (AMUE)

Date de naissance : 23/11/1969

Parcours

Depuis janvier 2014

[Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche \(AMUE\)](#)

Directeur

Juin 2012 - janvier 2014

Premier ministre - Cabinet

Conseiller technique Education, Enseignement supérieur et Recherche

Juin 2009 - juin 2012

[Centre national des oeuvres universitaires et scolaires \(CNOUS\)](#)

Directeur adjoint

Septembre 2006 - mai 2009

[Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne](#)

Directeur général des services

Fiche n° 5617, créée le 28/08/2014 à 16:25 - MàJ le 12/03/2018 à 13:29



Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche (AMUE)

L'Amue est un Groupement d'intérêt public qui organise la coopération entre ses membres et sert de support à leurs actions communes en vue d'améliorer la qualité de leur gestion.

Catégorie : Etablissement public

Adresse du siège

Service facturier
103 Boulevard Saint-Michel
75005 Paris France

Général

Date de création	1998
Statut	GIP (Groupement d'intérêt public)
Tutelles	Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche
Implantations, dont siège	<ul style="list-style-type: none">• 17 directions régionales, 13 en territoire métropolitain et 4 en outremer, qui maillent à travers 26 implantations l'ensemble du territoire ;
Missions et objectifs	<p>Organiser la coopération et servir de support aux actions communes de ses adhérents en vue d'améliorer la qualité de leur gestion :</p> <ul style="list-style-type: none">• en contribuant à l'élaboration de leur système d'information ;• en leur permettant de disposer d'une offre logicielle plurielle répondant à leur diversité ;• en accompagnant les changements et la modernisation des établissements en matière de pilotage et de gestion ;• en assurant à leurs personnels des formations ;• en participant à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et à la coopération internationale dans ces domaines.

Membres

167 adhérents, dont :

- l'État
- 72 universités ;
- 44 écoles d'ingénieurs ;
- sept organismes de recherche ;
- sept IEP ;
- sept Comue ;
- quatre ENS ;
- quatre écoles d'art ;
- deux écoles de management ;
- et 19 organisations d'ESR.

Direction

Directeur : Stéphane Athanase

Fiche n° 1763, créée le 05/05/2014 à 12:19 - MàJ le 22/06/2016 à 20:21

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »